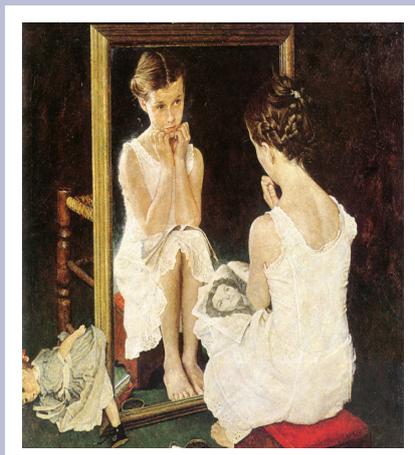


Année scolaire
2013-2014

Livret d'informations

document à conserver



**Ecoles Maternelles et
Primaire Catholiques
de Craon**

10 rue du Mûrier
53400 CRAON

Maternelle ND de Pontmain (02 43 06 17 59)
Primaire St Joseph (02 43 06 11 88)

<http://stjolakropontmain.free.fr>
e-mail : stjoseph.craon@wanadoo.fr



Projet d'année 2013-2014
“Miroir, mon beau miroir..”



Extrait du film Le Cirque de Charles Chaplin - 1928

**“La vie est comme un miroir.
Si tu lui souris, elle te renvoie ton image” (Louis Nucera)**

Chers parents,

Quoi de plus banal, comme geste, que de se regarder dans un miroir, chaque matin, avant de quitter la maison ; on retouche une mèche, on réajuste son col... avant d'aller vers les autres. Notre attitude, notre costume dit quelque chose de ce que l'on est.

Le miroir est le premier objet qui permet à un enfant de se découvrir. Notre projet d'année invitera donc les enfants à mieux se connaître, à aller au-delà des apparences pour découvrir l'autre avec ses richesses, ses qualités, ses différences. Et puis, en se déguisant, en se grimant tel un clown dans les coulisses du cirque, l'enfant pourra aussi, pour un temps, jouer le rôle d'un autre, comme un acteur.

Après une année autour du fil, voici ce que nous proposons aux enfants de vivre en cette nouvelle rentrée. Cette année sera aussi celle de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Ce livret vous redonne quelques précisions sur les horaires...

Bonne lecture et bonne année scolaire à tous.

Le directeur

L'équipe éducative...

Sites	Classes	Enseignants	ASEM et Personnel de service
<i>Notre-Dame de Pontmain</i>	TPS-PS (Mat A)	Mme LAURENT Edwige	Mme DUBOIS Danielle Mme ESNAULT Bénédicte Mme GENDRY Régine Mlle BENARD Anaïs(stagiaire)
	TPS-PS (Mat B)	Mme MENUET Christina	
	MS-GS A	Mme JAGUELIN Germaine	
	MS-GS B	Mme MENEUX Sylvie	
<i>Saint Joseph</i>	CP	Mme GAUTRAIS Françoise	Mme LANVIERGE Carole
	CP-CE1	Mme HAUTBOIS Sylvie	
	CE1	Mme BOULEAU Claudine	
	CE2	Mme DUCLOS Anita	
	CE2-CM1	Mme LEDOUX Stéphanie	
	CM1	Mme FOURNIER Patricia	
	CM2 A	Mr TRIN Georges	
CM2 B	Mme PIMOR Gabrielle (lundi-mardi) / Mr QUILLET Yannick (jeudi-vendredi)		
<i>Poste d'Aide Spécialisée</i>	Aide pédagogique (poste E) : Mme COUTARD Martine		
<i>Direction</i>	Mr QUILLET Yannick		
<i>Secrétariat</i>	Mme DANIAU Nadège (présence chaque matin à l'école Saint Joseph)		

Rencontres avec les enseignants, le directeur

Vous pouvez, bien sûr, rencontrer les enseignants quand vous le désirez. Cependant il nous semble préférable de fixer ces temps de rencontre le soir et sur rendez-vous afin de préparer au mieux ces entretiens.

DIRECTION : Mr Quillet sera déchargé de cours près des enfants les lundis et mardis. Vous pourrez le contacter directement au numéro suivant : 06 78 68 10 86. Vous pourrez, bien sûr, le rencontrer lorsque vous le désirerez, en prenant rendez-vous à ce même numéro. Son bureau est situé dans les locaux de l'école St Joseph. Il sera présent régulièrement aux entrées et aux sorties des classes :

	ND de Pontmain	St Joseph
le matin	mardi	lundi, mercredi, jeudi et vendredi
le soir	lundi	mardi, jeudi et vendredi

Organisation...

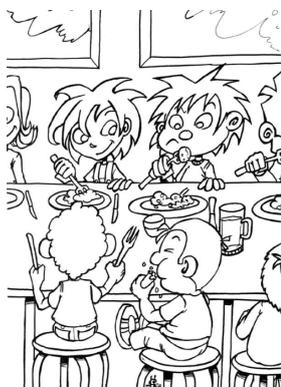
Entrées

Les enfants sont accueillis, en maternelle et en primaire, à partir de 8h45 le matin dans chaque classe. Une surveillance dans la BCD de St Jo est assurée à partir de 8h15 uniquement pour les enfants de l'école maternelle et primaire qui prennent le car. Les enfants qui ne prennent pas le car et arrivant avant 8H 45 devront donc se rendre à la garderie (prévoir, bien sûr, l'inscription en début d'année).

ST JOSEPH : Pour des raisons de sécurité, le portail d'entrée sera fermé pendant le temps scolaire. Les entrées à l'école pendant ce temps se feront sous le porche.



Cantine



N.D. de Pontmain : Les enfants sont conduits à la cantine à partir de 11h45 pour les TPS-PS, 11h50 pour les MS-GS. Ils en reviennent pour aller à la sieste ou sont surveillés par du personnel communal.

St Joseph : Le personnel communal prend en charge les enfants sur la cour de l'école et les y ramène. Il y a deux services ; les enfants sont surveillés et sous la responsabilité du personnel communal entre 12h15 et 13h30.

Pour tous : Prévoir une serviette de table marquée au nom de l'enfant.

Retour du midi

La surveillance du midi jusqu'à 13h30 est uniquement assurée pour les enfants qui déjeunent à la cantine. **Les enfants qui déjeunent en ville ne peuvent revenir à l'école qu'à partir de 13h30** (ou pour 14h30 s'ils ne sont pas inscrits aux TAP, temps d'activités périscolaires organisés par la mairie). *Les enfants de maternelle (de PS et MS) qui ont déjeuné chez eux sont couchés ensemble à 13h45.*



Sorties

En Maternelle : les enfants sont à reprendre directement à l'école.

En Primaire : les sorties sont organisées par groupes, selon l'itinéraire des enfants, avec surveillance des enseignants ou du personnel municipal (les horaires de fin de la classe changent en fonction des jours, voir tableau p. 7). **Merci de bien signaler les éventuels changements par écrit.**

Le soir : pour les cars, les enfants seront pris en charge devant l'école entre 16h45 et 17h.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les conditions de stationnement devant chaque école. Elles sont indispensables à une bonne sécurité des enfants.

Après 17H (et 12h10 le mercredi midi), les enfants encore présents dans les locaux des écoles seront conduits à la garderie périscolaire.

Garderie péri-scolaire

La garderie municipale fonctionne de 7 h 30 à 8 h 45 le matin, de 16 h 45 à 18 h 45 le soir, de 12h à 12h30 le mercredi midi. En primaire, durant cette garderie, un temps calme est proposé aux enfants qui le désirent afin de pouvoir commencer leur travail scolaire.

RESPONSABLES DE LA GARDERIE : Mme Rousseau Paulette (N.D. de Pontmain) / Mme Angot Nicole (Saint Joseph).

Absence des enfants

Il est indispensable qu'en cas d'absence des enfants, les enseignants soient prévenus :

- soit par un coup de téléphone (ou un mail) à l'école en cas d'absence imprévue (suivi d'un mot lorsque l'enfant revient). Pour une absence ou une maladie de courte durée, l'enfant apportera, au retour, un justificatif écrit. Nous exigeons un certificat médical seulement pour les maladies de plus longue durée.

- soit par un mot donné quelques jours à l'avance lorsque l'absence est prévue.

Pour toute absence, bien vouloir prévenir avant 9H et non pendant la classe. C'est vous qui devez prévenir la garderie péri-scolaire, pour que le goûter du soir ne soit pas préparé.

Malades / médicaments

- Il est important que les enfants malades soient totalement rétablis au moment de leur retour à l'école. Les enfants févreux (au-dessus de 38°) ne seront pas acceptés à l'école. Dans le cas où ils seraient présents, nous vous préviendrons, vous ou une personne autorisée, afin que vous veniez le chercher.

- Les textes réglementaires de l'Education Nationale nous rappellent que : « sauf cas de traitement urgent dûment prescrit par le médecin, tout médicament est interdit à l'école. Pour certains enfants atteints de maladies graves, l'école aura à apporter son concours pour assurer le suivi des traitements nécessaires. Dans ce cas, les parents mettront à disposition du directeur ou de l'enseignant le médicament accompagné d'une copie de l'ordonnance médicale en cours de validité ainsi que leur demande écrite. »

- En conséquence, nous ne pouvons donner aucun traitement (sirop, homéopathie...) pour des maladies courantes, même avec une ordonnance médicale. Demandez à votre médecin d'adapter la posologie au rythme de votre enfant, de prescrire si possible les remèdes le matin ou le soir.

les enfants **malades** guérissent mieux à la **maison**...



Organisation... (suite)



Goûters

Goûter collectif (maternelle) : Nous appuyant sur les constats de la P.M.I (protection maternelle infantile), sur les conseils des inspecteurs et sur nos observations, nous avons décidé il y a quelque temps déjà de supprimer le goûter. En effet lorsqu'un enfant prend un déjeuner équilibré, un goûter ne se justifie pas. En outre, les enfants de la cantine prennent leur repas maintenant vers 11h45.

Goûter et anniversaire : Nous nous permettons d'attirer votre attention sur ce point. En effet, pour des raisons diététiques, nous souhaiterions que, dans la mesure du possible, vous puissiez remplacer les bonbons par des gâteaux secs ...

Divers

Pour faciliter la vie de votre enfant, nous demandons

- de bien vouloir le munir, tous les jours, d'un mouchoir tissu ou papier.



- que ses affaires soient marquées à son nom (vêtements, affaires scolaires...).

- qu'il arrive le matin ayant déjeuné.

- qu'il n'ait pas de bijoux ayant de la valeur et pouvant être perdus.

- qu'il n'apporte pas de jouets (voitures.....)

Les bonbons et les chewing-gums sont interdits sur la cour. En primaire, sont autorisées les cordes à sauter, les élastiques et les billes de petit calibre ...

Adaptation scolaire : réseau d'aides

Martine COUTARD, enseignante spécialisée qui intervient dans l'école, est chargée des aides à dominante pédagogique. L'aide apportée aux enfants est une aide aux apprentissages pour permettre ou favoriser ceux-ci ; elle fait suite à une réflexion d'équipe.

L'enseignant de la classe et l'enseignante spécialisée prennent contact avec les parents de l'enfant concerné au cours de l'aide. Cependant, les parents qui le souhaitent peuvent aussi solliciter un rendez-vous pour rencontrer l'enseignante spécialisée.

Documents de rentrée

■ Fiche de renseignements

Votre enfant vous a donné une feuille de renseignements individuels, vous voudrez bien la compléter. Merci de rectifier les éventuelles erreurs en rouge, puisqu'une partie est pré-remplie. Vous devez remplir aussi la feuille famille et les délégations pour chaque enfant. Ces fiches sont très importantes et doivent être complétées le plus rapidement possible puisqu'elles comportent tous les numéros pour vous joindre en cas de problème.

■ Assurance

Pour des raisons de commodité et de sécurité, tous les enfants de l'école sont, par défaut, assurés (assurance individuelle accident) à la Mutuelle St Christophe, le coût étant réparti sur les factures d'année. Vous n'avez donc aucun certificat à fournir quant à l'assurance scolaire. Vous devez simplement vérifier que vous possédez bien une responsabilité civile pour les dégâts que pourrait causer votre enfant à un tiers.



Horaires de l'école...

Pour ne pas perturber le fonctionnement de la classe et pour permettre à l'enfant de bien vivre l'accueil (rites, comptines...), merci de respecter ces horaires, matin, midi et soir.

	Maternelle	Primaire	
<i>Matin</i>	Classe de 9h à 12h (du lundi au vendredi)	Classe de 9h à 12h15 (lundi, mardi jeudi et vendredi) ou de 9h à 12h (mercredi)	
<i>Après midi</i>	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	Lundi - Jeudi	Mardi - Vendredi
	de 13h45 à 14h30 (Activités TAP facultatives organisées par la mairie ou sieste)	de 13h45 à 14h30 (Activités TAP facultatives organisées par la mairie)	Classe de 13h45 à 16h
	Classe de 14h30 à 16h45	Classe de 14h30 à 16h45	de 16h à 16h45 (Activités TAP facultatives organisées par la mairie)

Numéros de téléphone...



	ND de Pontmain	St Joseph
école	02 43 06 17 59	02 43 06 11 88
garderie	02 43 06 17 59	02 43 70 52 99
restauration scolaire	02 43 06 00 14	
portable directeur	06 78 68 10 86	

Pour une urgence et en cas d'absence de Mr Quillet, vous pouvez contacter : Germaine Jaguelin pour ND de Pontmain / Mme Hautbois Sylvie pour St Joseph.

Sur le calendrier - dates à retenir

• **Réunion des parents de toute l'école (2 sites) : le vendredi 20 septembre 2013** de 18h30 à 19h30 - Salle d'accueil de l'école ND de Pontmain. L'équipe enseignante et les bureaux vous présenteront leurs structures, leurs projets d'années. Venez nombreux.

• **Réunions de classe :**

- Maternelles ND de Pontmain : le mardi 1er octobre, de 20h à 21h.
- CP et CE1 : le mardi 24 septembre, de 20h à 21h.
- CE2-CM1 : le vendredi 27 septembre, de 20h à 21h.
- CM2 : le vendredi 4 octobre, de 20h à 21h.



• **Messe de rentrée** : dimanche 29 septembre à 10h30.

• **Circuit touristique** : lundi 11 novembre, à partir de 12h30 - départ cour de St Jo.

• **Soirée spectacle** : vendredi 29 novembre, « *Elles sont passées par ici, elle repassera par là* » par Mireille et Vincent Buron (Association Culturelle Saint Jean), 20h30 salle du Mûrier

• **Soirée familiale** : samedi 22 février 2014, salle du Mûrier

• **Portes-ouvertes** : samedi 12 avril 2014, de 9h30 à 12h30.

• **Fête des écoles** : dimanche 25 mai 2014, dans la cour du Collège le Prieuré.

Calendrier scolaire

(Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.)

Rentrée scolaire	mardi 3 septembre 2013
Vacances de la Toussaint	du vendredi 18 octobre 2013 au lundi 4 novembre 2013
Vacances de Noël	du vendredi 20 décembre 2013 au lundi 6 janvier 2014
Vacances d'hiver	du vendredi 28 février 2014 au lundi 17 mars 2014
Vacances de printemps	du vendredi 25 avril 2014 au lundi 17 mai 2014
Pont de l'Ascension	du mercredi 28 mai au soir au lundi 2 juin 2014
Vacances d'été	le vendredi 4 juillet 2014 au soir

Attention : il y aura classe les mercredis 13 novembre, 23 avril, 28 mai et 11 juin, toute la journée, pour rattraper le Pont de l'Ascension et les jours supplémentaires accordés à la Toussaint.